

Une cinquantaine de députés UMP avaient déposé une proposition de loi pour que l'étiquetage de la viande – ou d'une préparation à base de viande – mentionne le mode d'abattage de l'animal.

“Une part importante des viandes issues d'un abattage rituel est commercialisée dans le circuit traditionnel sans qu'il soit fait mention de cette caractéristique”, explique Nicolas Dhuicq (UMP), auteur de cette proposition de loi. *Le consommateur est en droit d'être informé que l'achat de viande issue d'un abattage rituel implique une participation financière à un culte*”

Le texte était cosigné par 48 de ses collègues UMP.

Selon ces députés, le consommateur a le droit d'être informé du mode d'abattage :

- pour “des raisons éthiques”
- pour des raisons religieuses.
- ou parce qu'il ne souhaite pas vouloir consommer de la viande issue d'animaux abattus sans étourdissement

**Le texte a été retiré sans même être débattu. Il y a visiblement des sujets tabous.**

Capture de la page de l'Assemblée nationale :



## Information du consommateur quant au mode d'abattage des animaux

*(Les informations concernant les réunions à venir ont un caractère prévisionnel et sont susceptibles d'être modifiées)*

### Travaux préparatoires

Assemblée nationale 1<sup>ère</sup> lecture

### Assemblée nationale - 1<sup>ère</sup> lecture

Proposition de loi de M. Nicolas DHUICQ et plusieurs de ses collègues visant à améliorer l'information du consommateur quant au mode d'abattage des animaux, n° 2976, déposée le 18 novembre 2010 (mis en ligne le 23 novembre 2010 à 23 heures 55) et renvoyée à la commission des affaires économiques

Ce texte a été retiré par son auteur le 1<sup>er</sup> décembre 2010

© Assemblée nationale

[http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/abattage\\_animaux.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/abattage_animaux.asp)

via <http://www.les4verites-islam.fr>

Nous devons rappeler à nos élus députés mais surtout aux dirigeants de l'UMP qui sont élus par le peuple, que leur devoir est de servir le peuple et que par conséquent ils ont obligation d'écouter le peuple et de légiférer en conséquence.

En l'occurrence il est parfaitement clair que le peuple français refuse de manger de la viande provenant d'animaux abattus rituellement et cela à son insu pour la double raison de la barbarie de l'abattage et de la subvention à un culte que cela représente. Alors que les dirigeants de L'UMP fassent des pressions scandaleuses sur Nicolas Dhuicq, auteur du projet de loi, pour qu'il retire son texte est un déni de démocratie flagrant. Honte à Copé, honte à Jacob mais aussi honte à Nicolas Dhuicq qui préfère se coucher, « aller à la soupe » plutôt que d'aller au bout de ses convictions. Faisons leur connaître notre colère et comprendre que le peuple français n'acceptera jamais de manger de la viande casher ou halal à son insu malgré leurs basses manoeuvres politiques. S'il le faut on boycottera toute viande autre que le porc. Il va falloir penser très sérieusement à préparer un procès de Nuremberg bis et condamner pour haute trahison les traîtres et collabos qui gouvernent soit-disant en notre nom tout en faisant le contraire de ce que souhaite le peuple. Alors votez suivant la nouvelle façon; la nouvelle urne c'est votre enveloppe et votre bulletin ce que vous mettrez dans l'enveloppe.